



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que M. Florian Gähler, Route des Combes 23, 1873 Val-d'Illiez, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle N° 2898, au lieu-dit « Rosset »
Enseigne	:	Bar - Snack « Chez Floki»
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	:	10h00 à 23h00
Début de l'activité	:	De suite
Durée	:	Saison hivernale et avec des évènements ponctuels durant l'année

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illiez, le 21 février 2026

Commune de Val-d'Illiez